



# Commune de SERMERSHEIM

## Conseil Municipal du 22 janvier 2024 Procès-Verbal de séance

**Lundi 22 janvier 2024 à 19h30**, le conseil municipal de Sermersheim s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du 16 janvier 2024 et en nombre valable, sous la présidence de M. Fernand WILLMANN, Maire, dans la salle du conseil municipal, sise 18 Allée des Tilleuls à Sermersheim.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

**Présents (10)** : Fernand WILLMANN, Didier FRICK, Jacky BLUMERT, Grégory SIFFERT, Matthieu MARCADE, Olivier PHILIPPE, Frédéric DROMSON, Serge MARTINELLO, Serge REBERT, Stéphanie DELOY.

**Absents (5)** : Claudia MOSSER (donne pouvoir à Olivier PHILIPPE), Arnaud BOESPFLUG (donne pouvoir à Matthieu MARCADE), Sébastien SENART (absent non-excuse), Clarisse RINGEISEN MEYER (donne pouvoir à Stéphanie DELOY), Sébastien MAYER (donne pouvoir à Jacky BLUMERT).

---

### Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2023

#### AFFAIRES GENERALES

2. Servitude de passage rue des Pêcheurs
3. Vente de l'ancienne école 17 rue des Forgerons
4. Programme National Ponts et Travaux – Pont de l'III (Rue du Ried)

#### FINANCES

5. Plan de financement de la clôture du terrain de football
6. Plan de financement du terrain multisports de la zone de loisirs
7. Tarifs des encarts publicitaires de la Patte d'Oie

#### DIVERS & INFORMATIONS

8. Autres points divers et communications du Maire
9. Autres points divers et communications des élus

Serge REBERT est désigné secrétaire de séance

**1. Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFAIRES GENERALES

**2. Servitude de passage rue des Pêcheurs**

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment collectif de la Sté SCCV 20, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial RUSTENHOLZ – TRENS sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages sur le domaine privé communal dont le projet d'acte est annexé avec le plan de servitude à la présente délibération.

L'assiette de servitude concernée représente une partie de la parcelle 216 section 21. Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement la parcelle 176 section 21 ainsi que la parcelle 52 section 04.

**Vu** le projet d'acte notarié constituant la servitude de passage ;

Ayant entendu les explications de M. le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- d'autoriser la constitution d'une servitude de passage tous usages sur la parcelle communale du domaine privé de la commune n°216 section 21 au profit des parcelles n°176 section 21 et n°52 section ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant.

**3. Vente de l'ancienne école 17 rue des Forgerons**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 17 rue des Forgerons à Sermersheim constituant les locaux scolaires de l'ancienne école Adélaïde, cadastré section 03 n°30, pour une superficie totale d'environ 680 m<sup>2</sup>.

Les locaux d'enseignement ayant une mission de service public sont intégrés dans le domaine public communal de la commune de Sermersheim. Il s'avère donc nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Un nouveau groupe scolaire Adélaïde sis rue Traversière à Sermersheim à été construit. L'ancienne école est donc libre de tout occupant permettant ainsi de constater la désaffectation du bien immobilier. Il peut donc être acté le déclassement du domaine public du bien non affecté aux locaux scolaires de l'école Adélaïde pour un reclassement dans le domaine privé de la commune, en vue de sa cession.

M. Frédéric BERTRAND domicilié à Sermersheim, a fait connaître son souhait d'acquérir le bien immobilier au prix de 340 000 €.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29.
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 (Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune).
- Vu** le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1 ( Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement).
- Vu** le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L3221-1 relatif à l'avis de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

**Considérant** que le bien immobilier sis 17 rue des Forgerons à Sermersheim est propriété de la commune ;

**Considérant** que l'autorité compétente de l'Etat a évalué le 15 novembre 2023, la valeur vénale dudit bien à 310 000 € HT assortie d'une marge d'appréciation de  $\pm 15\%$  ;

**Considérant** la proposition de M. Frédéric BERTRAND domicilié 9 rue du 1<sup>er</sup> décembre à Sermersheim ;

**Considérant** que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- de constater préalablement la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier constituant l'ancienne école Adélaïde, sise 17 rue des Forgerons à Sermersheim, justifiée par l'interruption de toute mission de service public après le départ de l'école dans les locaux du nouveau groupe scolaire, sis rue Traversière à Sermersheim ;
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;
- d'approuver la procédure de cession de l'ensemble immobilier sis 17 rue des forgerons à Sermersheim cadastrée section 03 n°30 pour une superficie totale de 680 m<sup>2</sup>, au profit de M. Frédéric BERTRAND, domicilié 9 rue du 1<sup>er</sup> décembre à Sermersheim, pour une valeur de 340.000 € net vendeur ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente du bien en faveur de M. Frédéric BERTAND pour un montant de 340.000 € net vendeur
- d'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

#### **4. Programme National Ponts et Travaux – Pont de l'III (Rue du Ried)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que nous avons inscrit le diagnostic du Pont de l'III situé sur une emprise communale dans le Programme National Ponts 1, que notre candidature a été suivie et qu'un diagnostic détaillé a été réalisé par la Sté PMM de Dôle.

M. le Maire précise que nous avons reçu l'étude détaillée de notre pont, classant ce dernier en catégorie 3U, donc un ouvrage critique, sur lequel la circulation n'est pas interdite. Toutefois des dispositions spécifiques seront à prendre en compte lors des prises de décisions ultérieures (limitation de tonnage par exemple).

Au regard de ce classement, les élus sont informés que l'ouvrage a été retenu pour le Plan National Ponts 2 incluant un financement par l'Etat de tout ou partie des travaux, dans une enveloppe nationale de 35 M d'€.

La suite à donner à ce dossier nécessite de choisir le bureau d'étude qui apportera son expertise, réalisera les différentes étapes prévues dans l'instruction d'un tel dossier (APS, APD, ...), élaborera les documents de publicité pour la mise sur marché public des travaux, traitera les candidatures à l'appel d'offres de marché public et suivra le dossier à nos côtés.

M. le Maire propose aux élus de choisir le ou les bureaux d'études à consulter pour l'obtention des devis nécessaire à l'établissement d'un plan de financement et à l'inscription des crédits au budget 2024.

M. le Maire rappelle que nous avons été retenu dans le programme national des ponts 2 et qu'à ce titre les frais d'étude seront intégralement pris en charge dans le futur dossier de financement par l'Etat.

Ayant entendu les explications de M. le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **de consulter** à minima 2 bureaux d'études parmi les prestataires locaux et dans l'ordre de priorité ci-dessous :
  - Bureau d'études URBAMI-Consult sis 7 rue Sainte Richarde à KINTZHEIM
  - Bureau d'études FAVIER VERNE et Associés sis 9 route de Hurtigheim à QUATZENHEIM
  - Bureau d'études EMCH et BERGER sis 29 route de la Wantzenau à HOENHEIM
- **de prévoir** au budget 2024, le financement du projet de bureau d'études.

## FINANCES

### 5. Plan de financement de la clôture du terrain de football

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le terrain de football communal n'est pas homologué pour la pratique en compétition régionale et qu'à ce titre il faut prévoir la clôture du complexe sportif pour permettre son homologation au niveau régional.

Il rappelle également que par délibération DCM 230612-03 du 12/06/2023, les élus se sont engagés à réaliser les travaux d'homologation du terrain de football en 2024.

M. le Maire informe les élus que la Ligue Grand Est de Football (LGEF) a repris le projet soumis pour approbation et a informé l'AS Sermersheim qu'il fallait clôturer l'ensemble du terrain d'honneur pour permettre son homologation.

A la vue de ces nouvelles directives et après de nombreuses recherches de devis et financement, M. le Maire propose aux élus de choisir entre deux solutions. La première solution permettra de financer l'installation d'une clôture autour du terrain d'honneur de l'AS Sermersheim. La seconde solution reprend la première en incluant le financement d'un filet pare-ballons.

M. le Maire précise que l'association peut également solliciter des subventions spécifiques pour l'achat et l'installation du filet pare-ballon dans l'éventualité où l'assemblée ne valide pas le projet « Filet pare-ballon ».

Ayant entendu les explications de M. le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **d'approuver** le projet de « clôture du terrain de football »
- **de valider** le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

<b>Plan de financement</b>	<b>Montants HT</b>
Clôture du terrain de foot	22.730,00 €
<b>Total du projet HT</b>	<b>22.730,00 €</b>
Subvention FAFA (50%)	11.365,00 €
DETR (30%)	6.819,00 €
<b>Total des subventions</b>	<b>18.184,00 €</b>
<b>Reste à charge de la commune (en fonds propres)</b>	<b>4.546,00 €</b>

- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter toutes les aides disponibles afin de diminuer le reste à charge ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2024.

## **6. Plan de financement du terrain multisports de la zone de loisirs**

M. le Maire rappelle que dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, l'Agence Nationale du Sport et l'État ont mis en place un plan « 5.000 terrains », annoncé à l'époque par le Président de la République et doté de 200 M d'€, ce fonds a permis de financer 2.100 équipements en 2022 pour une enveloppe de 86 M d'€. Pour 2023 l'objectif était d'attribuer 109.4 M d'€ ; dont 23 M d'€ pour les projets nationaux multiples et 86.4 M d'€ pour des projets régionaux et territoriaux. Pour 2024, une dernière enveloppe de près de 40 M d'€ est prévue.

M. le Maire précise qu'il a contacté l'Agence Nationale du Sport et informe les élus que les données pour 2024 ne sont pas encore connues.

Le projet repose sur la réalisation d'un stade multisports sur l'actuelle plate forme de la zone de loisirs profitant du fond de forme offerte par le revêtement actuel. Le terrain serait orienté à 90° de l'actuel terrain préservant ainsi les deux paniers de basket ainsi que le but de hand pour des activités parallèles au nouvel espace de jeu. Le terrain serait équipé de base de deux buts brésiliens permettant la pratique sportive en nombre réduit et serait complété par deux espaces assis - debout pour les personnes extérieures à l'aire de jeux.

M. le Maire expose aux élus les différentes solutions de financement et ajoute que n'ayant pas de garantie quant à l'obtention de la subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS), cette voie de financement est abandonnée et nous solliciterons les fonds de la DETR, de la Région Grand-Est et de la CeA.

Ayant entendu les explications de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver** le projet de « terrain multisports de la zone de loisirs »
- **de valider** le plan de financement ci-dessous :

<b>Plan de financement</b>	<b>Montants HT</b>
Terrain Multisports 27 m x 15 m incluant les options buts brésiliens et banc assis debout	52.634,60 €
<b>Total du projet HT</b>	<b>52.634,60 €</b>
Région Grand Est (10%)	5.263,46 €
CeA (38%)	20.001,15 €
DETR (30%)	15.790,38 €
<b>Total des subventions</b>	<b>41.054,99 €</b>
<b>Reste à charge de la commune (en fonds propres)</b>	<b>11.579,61 €</b>

- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter toutes les aides disponibles afin de diminuer le reste à charge ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2024.

## 7. Tarifs des encarts publicitaires de la Patte d'Oie

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Patte d'Oie 2024 contiendra des encarts publicitaires permettant de financer la conception et l'impression de cette dernière.

M. le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour l'édition 2024 :

<b>Description</b>	<b>Prix unitaire</b>
encart intérieur (1/8 page)	30,00 €
encart intérieur (1/4 page)	50,00 €
encart intérieur (1/2 page)	100,00 €
encart intérieur (page complète)	200,00 €
encart 3e de couverture (1/4 page)	200,00 €
encart 3e de couverture (1/2 page)	400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de fixer les tarifs des encarts publicitaires de la Patte d'Oie 2024 conformément au tableau ci-dessus.

## DIVERS & INFORMATIONS

### 8. Autres points divers et communications du Maire

- **Eclairage de la place de la MTL**

Les élus sont informés que depuis l'installation du nouvel éclairage public LED, la place de la MTL n'est plus éclairée car l'éclairage est maintenant moins diffus qu'avant avec l'ancien matériel.

La sécurité des occupants de la MTL n'est de ce fait plus assurée notamment parce que les escaliers sont dans la pénombre à la tombée de la nuit.

M. le Maire a cherché à savoir si l'installation d'un éclairage public supplémentaire était subventionnable et à ce jour les réponses sont négatives.

Toutefois il présente à l'assemblée les devis réalisés pour la création d'un éclairage périphérique reposant sur la mise en place d'un mât aiguille sur lequel seront fixés 4 projecteurs, connectables et paramétrables à l'identique du réseau éclairage public rénové. Ce projet est estimé à quelques 12.000 € HT, matériel et installation.

Après un échange, l'assemblée propose de solliciter notre électricien afin de trouver une solution alternative moins onéreuse que l'ajout d'un mât d'éclairage public mais permettant tout de même de sécuriser l'accès à la salle communal. Les élus sont favorables à cette proposition.

- **Plateforme « Dreyfuss »**

Les élus sont prévenus que la société « Dreyfuss » à Benfeld nous relance quant à la création d'une plateforme pouvant accueillir des « frigos box ». M. le Maire rappelle les modalités d'installation de cette plateforme (conception, branchements électriques et fibre optique, ...). Il présente les devis aux élus qui s'accordent pour dire qu'il faut maintenant faire avancer le dossier et qu'il convient de solliciter la société SOBATRA de Sermersheim pour la réalisation de la plateforme.

- **Façade de la Mairie**

Une démarche est engagée avec notre assureur pour déterminer les causes et conséquences de la présence d'humidité dans les murs de la façade de la Mairie ainsi que les responsabilités des uns et des autres. Nous attendons le retour du cabinet d'expertise mandaté par notre assureur Groupama pour enchaîner sur de nouvelles démarches.

- **Appartement sis 18 allée des Tilleuls**

M. le Maire rappelle aux élus qu'un état des lieux de l'appartement communal est prévu prochainement permettant ainsi de déterminer un programme de travaux pour améliorer la performance énergétique du logement et rechercher les financements adéquats.

- **Déraccordement de la RD1083**

Les élus sont informés que le projet de déraccordement de la RD1083 des réseaux d'eaux de la commune est en-cours avec une rencontre prévue le 30/01/2024 en présence de la CeA, du SDEA et de M. le Maire, des adjoints, de Frédéric DROMSON et de Serge REBERT pour la commune de Sermersheim.

- **Ancien presbytère**

Le diagnostic thermique de l'ancien presbytère a révélé des insuffisances quant à la performance énergétique du bâtiment. Un projet de travaux est actuellement à l'étude avec la société DOMIAL, bénéficiaire du bail, qui reste responsable de la prise en charge des travaux. Une étude d'impact est actuellement en cours chez Domial. Pour rappel, le bail de la société Domial a cours jusqu'en 2028.

- **Maison du Temps Libre**  
 Les élus sont informés que le parquet de la MTL a grandement besoin d'un entretien sérieux (ponçage, lustrage, cirage, ...) afin de lui redonner une petite jeunesse et surtout le maintenir en état pour l'avenir mais malheureusement ces travaux ne sont pas subventionnables.  
 Pour rappel, d'importantes dépenses de réparation du système de chauffage ont été réalisés fin 2023, à hauteur de 7.000 € environ.
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h**  
 M. le Maire rappelle aux élus que le projet de passer la vitesse maximale autorisée dans le village à 30 km/h est en-cours de finalisation. La CeA qui avait été sollicitée par nos soins pour l'installation de panneaux d'entrée d'agglomération traduits en Alsacien nous informait alors qu'elle était prêt à financer la totalité de la signalétique d'entrée d'agglomération en 2024. M. le Maire rencontrera donc les agents de la CeA le 30/01/2024 pour discuter la suite à donner à ce projet.
- **Espace vert allée des Tilleuls**  
 La finalisation de cet espace sera réalisé sur les fonds propres de la commune, aucune subvention n'étant allouée pour ce projet. Frédéric DROMSON, Conseiller municipal rencontrera les prestataires très prochainement pour faire un point sur les travaux à réaliser.
- **Entretien de la ripisylve de l'Ill et du Muhlbach**  
 Les travaux d'entretien (recepape, retrait et/ou abattage des arbres morts) seront réalisés par une entreprise spécialisée et mandatée par la Région Grand-Est – Service de l'Ill Domaniale. Les élus sont informés de l'étendue des travaux à réaliser et du souhait de replanter des nouveaux arbres. Nos élus veilleront à ce que cette dernière étape se déroule pour le mieux.
- **Balade thermique**  
 Les élus sont informés que la commission « Développement durable » souhaite participer à l'opération « Balade thermique » pilotée par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein mais que seules 4 à 5 opérations pourront se dérouler en 2024. Les balades thermiques permettront aux administrés qui le souhaitent de voir leur logement passer au radar thermique, ils pourront alors se rendre compte de l'efficacité de l'isolation de leur logement.
- **PCAET / Enquête publique**  
 M. le Maire rappelle aux élus la définition du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et ses objectifs. Il précise en même temps que l'enquête publique sur le PCAET est en cours et se terminera le 8 février prochain.
- **CAUE**  
 Les élus sont informés que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est dorénavant disponible pour les administrés. Une permanence verra le jour à la Maison Intercommunale des Services à Benfeld pour des consultations gratuites pour traiter de projets individuels nécessitant conseils ou accompagnement d'un architecte.



- **S'Sarmersher Blattel**

M. le Maire rappelle que le premier exemplaire du nouveau S'Sarmersher Blattel est paru et que le second paraîtra le 1<sup>er</sup> février 2024, que le mode de diffusion est principalement numérique et qu'il sera diffusé via l'application Panneau Pocket. Quelques exemplaires papiers seront disponibles en libre service à la boulangerie Biechel.

- **Soirée bilan à mi-mandat**

Les élus sont informés que la soirée « bilan à mi-mandat » se déroulera le vendredi 23 février 2024 à la MTL.

- **Repas des élus**

N'arrivant pas à trouver une date qui corresponde à tous les élus et étant donné que ce repas est souhaité depuis très longtemps, M. le Maire l'a fixé à la date du vendredi 15 mars 2024 à l'auberge des Sauterelles à Sermersheim. Les conjoints seront cordialement invités à participer à ce moment de convivialité.

## 9. Autres points divers et communications des élus

- **Ochterputz 2024**

Jacky BLUMERT, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, informe les élus que l'Ochterputz 2024 aura lieu le samedi 23 mars 2024, qu'il proposera personnellement à toutes les associations de participer à l'évènement et que la collation sera servie par la commune de Huttenheim.

- **SMEAS – Ehn Andlau Scheer**

Didier Frick, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rend compte de la dernière réunion du SMEAS.

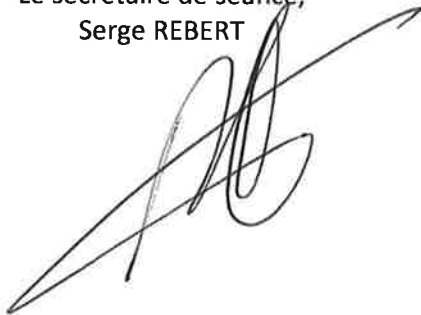
### Réunions à venir

- Conseil Municipal	lundi 11 mars 2024	19h30 -- Salle CM
- Commissions réunies	lundi 25 mars 2024	19h30 – Salle CM

La séance est levée à 22h10.

Sermersheim, le 23 janvier 2024

Le secrétaire de séance,  
Serge REBERT



Le Maire,  
Fernand WILLMANN

